

Société InnovaFeed SAS
Route de Chaulnes
Lieudit « les Trente »
80190 Nesle
Affaire suivie par Sophie DELPLANCKE
Courriel : sophie.delplancke@innovafeed.com

Tel: 06 47 27 78 89

Préfecture de la Somme Bureau de l'environnement 51 avenue de la République 8020 Amiens Cedex 9

Paris, le 4 juillet 2019

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Madame la Préfète.

Conformément au chapitre unique du titre VIII du livre ler et du titre ler du livre V de chacune des parties législative et réglementaire du Code de l'environnement, la société INNOVAFEED, dont le siège est situé Route de Chaulnes, lieudit « Les Trente » à Nesle, représentée par Monsieur Clément Ray, en qualité de Président, dépose la présente demande d'autorisation environnementale pour son site de Nesle, implanté à la même adresse.

Le site occupera la parcelle cadastrale n°25 de la section ZK de la commune de Nesle.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les installations seront soumises, au titre des rubriques, à :

Autorisation au titre des rubriques

2150-2 Activité d'élevage de coléoptères, diptères, orthoptères

2170 Fabrication des engrais, amendement et supports de culture

♦ Enregistrement au titre des rubriques

2221 Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale

2240-B-2 Extraction ou traitement des huiles et corps gras d'origine animale

☼ Déclaration au titre des rubriques

2171 Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture

2910-A Installations de combustion



Au regard de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements au titre de la Loi sur l'Eau codifiée, les installations seront soumises, au titre des rubriques, à :

☼ Déclaration au titre des rubriques

- 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol
- 3.2.3.0 Plan d'eau, permanents ou non

Conformément aux articles R 181-13 et D. 181-15-2 (point 9°) du Code de l'Environnement, chaque dossier comprend les plans suivants :

- \$ carte au 1/25.000.
- plan d'ensemble à l'échelle 1/400 indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des construction et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants pour lequel nous vous demandons une dérogation concernant l'échelle.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Clut Ray.

Clément Ray Président clement.ray@innovafeed.com